



Loisirs Education & Citoyenneté  
Grand Sud



**Siège interrégional :**

7, rue Paul Mesplé - 31100 TOULOUSE  
Tél. : 05 62 87 43 43 - Télécopie : 05 62 87 43 44  
Mail : [contact@loisireduc.org](mailto:contact@loisireduc.org)  
[www.lecgs.org](http://www.lecgs.org)

**Antenne d'Aix en Provence :**

Les Bureaux de l'Arche  
5, rue des Allumettes - 13090 AIX EN PROVENCE  
Tél. : 04 42 16 03 21  
Mail : [contact-sudest@lecgs.org](mailto:contact-sudest@lecgs.org)

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR



Loisirs Education & Citoyenneté  
Grand Sud



**Communauté de communes  
des coteaux du Girou**

**Commune de Montjoire**

06 41 67 10 82  
[enfance-montjoire@lecgs.org](mailto:enfance-montjoire@lecgs.org)



Communauté de Communes  
DES COTEAUX DU GIROU



ALLOCATIONS  
FAMILIALES

**2021 / 2022**

# SOMMAIRE

## 1/ Qui sommes-nous

- Présentation générale
- Le Projet Éducatif de Territoire
- Le Projet pédagogique

## 2/ Le règlement intérieur

- Conditions d'admission
- Santé des enfants
- Tarifs
- L'Accueil de Loisirs Associé à l'École (ALAE)
- L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)
- Comportement et règles de vie
- Déplacements et sorties des enfants
- Paiement et facturation

## 3/ Informations pratiques

- Annuaire des structures ALAE et ALSH de la C3G
- Dans mon sac j'ai ...
- Numéros utiles
- Ressources pour les parents

# PREAMBULE

Ce règlement intérieur est une annexe au projet pédagogique de l'Accueil de Loisirs. Il a pour objet de préciser les modalités d'inscription et de fonctionnement des activités de loisirs à caractère éducatif organisées par la communauté de communes des coteaux du Girou. Agréés par la Direction départementale de la cohésion sociale, les accueil de loisirs fonctionnent selon les réglementations en vigueur.

En fonction de l'évolution de la réglementation, il peut être amené à évoluer. Par exemple en 2020/2021, avec la période liée au Coronavirus Covid 19, des protocoles sanitaires spécifiques ont du être mis en place en apportant de fait des modifications aux règlements intérieurs en vigueur dans les accueils de loisirs.

**La famille devra attester sur le coupon retour avoir pris connaissance du règlement intérieur et en accepter l'ensemble des articles.**

## QUI SOMMES NOUS ?

Dans le cadre de sa compétence enfance/jeunesse, la Communauté de Communes des Coteaux du Girou (C3G), délègue la gestion des Accueils de Loisirs à l'association Loisirs Education et Citoyenneté Grand Sud (LE&C-GS) via un marché public.

Tous les accueils de loisirs sont déclarés à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), après avis de la Protection Maternelle Infantile (PMI) pour l'accueil des 3/6 ans.

Les Accueils de Loisirs, sont des entités éducatives répondant à la réglementation définie par le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) et celle-ci est précisée par les Directions Départementales de la Cohésion Sociale.



***La vocation des Accueils de Loisirs est de participer à l'éducation des enfants en leur proposant des activités de loisirs.***

***Les activités proposées ne sont pas une fin en soi mais un support éducatif à l'apprentissage des règles de vie en collectivité favorisant l'épanouissement, permettant la socialisation et l'autonomie.***

Ils sont complémentaires à l'école et associent les membres de la communauté éducative et les parents. Leur fonctionnement et leurs orientations éducatives sont définis sur chaque structure dans le cadre d'un **projet pédagogique**.

Les Accueils de Loisirs proposent deux types de fonctionnement :

### ***Les Accueils de Loisirs Associés à L'Ecole (ALAE)***

Un ALAE est implanté dans chaque école primaire publique de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou.

Ils sont ouverts **tous les jours scolaires**. Ils accueillent les enfants inscrits dans les établissements scolaires publics du territoire (maternel et élémentaire) en dehors des temps scolaires : **le matin, le midi et le soir après la classe.**

### ***Les Accueils de Loisirs Sans Hébergements***



***(ALSH)***

Cinq ALSH sont implantés sur les communes de Gragnague, Lapeyrouse-Fossat, Montastruc-la Conseillère, Paulhac et Verfeil.

Ils sont ouverts les **mercredis après midi hors vacances scolaires et durant les vacances scolaires du lundi au vendredi hors jours fériés**. Au mois d'août et pendant les vacances de fin d'année, certaines structures peuvent être fermées.



## LE PROJET PEDAGOGIQUE

### LE PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE (PEdT)

**Le PEDT fait vivre et traduit la continuité éducative pour les jeunes âgés de 0 à 17 ans.**

« Il faut tout un village pour éduquer un enfant », telle est l'ambition du PEdT inter-communal qui vise à mener une politique éducative cohérente et concertée à destination des enfants de 0 à 17 ans et de leurs familles. Ce proverbe illustre le nombre et la diversité des personnes qui participent à l'éducation d'un enfant : Les parents, les enseignants, les animateurs, les responsables associatifs, ...

**Les actions collectives proposées à l'ensemble des enfants et des familles résidant au sein des communes de la C3G :**



**# DÉFI  
CITOYENNETÉ**  
ENGAGEMENT  
MULTI-TERRITOIRES

**Décembre : le mois de la Fraternité :** de nombreuses actions sont proposées aux enfants et aux familles pour favoriser la convivialité, les échanges, permettre aux enfants et aux jeunes de se décentrer de leurs propres émotions et comprendre celles des autres pour contribuer à la construction de relations fraternelles.



**# DÉFI  
NUMÉRIQUE**  
RESEAUX  
NTIC

**Mars : Apprivoiser les écrans**

Informier et sensibiliser sur la bonne utilisation des écrans et des dangers potentiels.

Favoriser le temps partagé en famille en s'appuyant sur l'offre associative locale, les structures éducatives, des personnes-ressources...

Permettre aux parents d'échanger sur ces sujets et impliquer les partenaires (la vie associative, les écoles, les services éducatifs, les parents, les élus...).

**Juin : Fête de**

**l'Enfance :** Tous les ans, la Fête de l'Enfance s'installe sur une commune de la communauté de communes lors d'un samedi après-midi. L'objectif étant de proposer des animations aux familles, de valoriser les actions menées tout au long de l'année dans les Accueils de Loisirs.



L'Accueil de Loisirs est un espace qui permet à l'enfant, quelque soit son âge, de gérer son temps de loisirs selon son rythme et ses besoins du moment. Des activités libres et/ou dirigées sont proposées sur les différents temps où nous accueillons les enfants, en fonction d'une thématique ou d'un projet travaillé en équipe.

**L'activité n'est pas une fin en soi mais reste un support pour prendre plaisir, apprendre le vivre ensemble et le partage.**

Des temps d'ateliers spécifiques sont proposés (TAP ou NAP). Ils s'inscrivent dans la continuité de l'école et permettent aux enfants de pratiquer différents ateliers d'ouverture culturelle, sportive et artistique. Ils ont également vocation à prendre en compte les besoins élémentaires des enfants (organisation du goûter, de la sieste, de temps calmes...).

Pour aller plus loin, le projet pédagogique est disponible auprès du directeur de l'Accueil de Loisirs.

**Le Projet Pédagogique 2021/2022 sera axé sur le vivre ensemble et l'éco-citoyenneté à travers notamment :**

- **La coopération et la solidarité dans la vie et les activités de l'ALAE**
- **La sensibilisation aux gestes éco citoyens**
- **La participation des enfants à la vie de l'ALAE**
- **Etc.**



**# DÉFI  
ÉCOLOGIQUE**  
DÉVELOPPEMENT  
DURABLE

### L'EQUIPE D'ENCADREMENT

L'équipe d'encadrement est constituée de personnel salarié de l'association LEC Grand Sud, de personnel mis à disposition par la commune et d'intervenants extérieurs.

Afin de garantir la sécurité des enfants et leur épanouissement, cette équipe est constituée de personnels qualifiés conformément à la législation en vigueur.




**# DÉFI  
COLLABORATIF**  
INTELLIGENCE  
COLLECTIVE

**L'équipe de l'ALAE de Montjoire est composée de 8 personnels salariés de LE&C Grand Sud (une directrice, une référente, 6 animateurs) et d'un agent mis à disposition par la collectivité .**

# REGLEMENT INTERIEUR

## CONDITIONS D'ADMISSION

Pour fréquenter les Accueils de Loisirs, les familles doivent fournir **obligatoirement et pour chaque enfant** un dossier d'inscription. Il est commun à toutes les structures et permet de disposer des informations nécessaires pour pouvoir accueillir les enfants **en toute sécurité**, dans le respect de la réglementation en vigueur. Il doit être complété et remis au directeur de l'Accueil de Loisirs. Il comprend :

- **Un contrat d'inscription** signé par les parents ( exemplaire bleu à conserver par la famille) ;
- **La fiche de renseignement et la fiche sanitaire** dûment complétées et signées par les parents ;
- Un document attestant que **l'enfant est à jour de ses vaccinations** (Photocopie du carnet de santé...) ;
- **Le coupon d'approbation du règlement intérieur** signé (Joint au présent règlement) ;
- **Une attestation de la CAF** mentionnant votre Quotient Familial (A défaut, joindre votre dernier avis d'imposition sur le revenu).

**L'ALAE accueille tous les enfants scolarisés sur le groupe scolaire.** Cependant, pour les plus petits (maternelle), **il est demandé aux parents d'être vigilants à ne pas proposer à leur enfant une amplitude horaire trop importante.**

Les ALSH accueillent les enfants de 3 à 11 ans.

**Cas particulier de l'accueil des enfants de moins de trois ans en ALSH :** Conformément aux préconisations de la PMI, l'accueil des enfants de moins de trois ans ne peut se faire que s'ils sont scolarisés. Seule l'inscription en 1/2 journée avec ou sans repas sera acceptée.

**LEC-GS met à votre disposition un espace personnel accessible par internet**

- Soit via le site de la C3G sur : [www.cc-coteaux-du-girou.fr](http://www.cc-coteaux-du-girou.fr) ® rubrique tél service petite enfance
- Soit via l'extranet de LEC-GS sur : [www.lecgs-gestion.org](http://www.lecgs-gestion.org)

**Cet espace personnel vous permet de consulter votre compte, de télécharger vos factures, d'effectuer des règlements en ligne, d'obtenir votre attestation annuelle pour l'année civile écoulée, de consulter les programmes des vacances, d'effectuer les réservations ALSH, ...**

En indiquant votre adresse mail de référence sur le dossier d'inscription de votre enfant, et dès que celle-ci est enregistrée, vous recevrez un mail vous informant de votre mot de passe et des modalités pour accéder à ce service.

## SANTE DES ENFANTS



**Une personne diplômée du PSC1** (Prévention et Secours Civique de niveau 1) assure la **responsabilité sanitaire**.

Afin d'éviter tout risque de contagion, les enfants fiévreux et/ou contagieux ne seront pas accueillis. La direction se réserve le droit de refuser l'accueil d'un enfant dont l'état de santé est incompatible avec les activités proposées. Les parents s'engagent à venir récupérer leur enfant si son état de santé le justifie.

Afin de prendre en charge au mieux votre enfant, il est important :

- Que les renseignements médicaux portés sur la fiche sanitaire soient complets et clairs ;
- Que toute modification d'ordre sanitaire soit communiquée dans les plus brefs délais ;
- Que votre enfant soit à jour de ses vaccinations obligatoires ;
- Qu'en cas de pathologie particulière, un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) soit mis en place.

**Conformément à l'article 12.4 du contrat d'inscription, les animateurs ne sont pas habilités à donner des médicaments.**

En cas de prescription par le médecin traitant :

- Pour les enfants scolarisés en école élémentaire, il convient de fournir une ordonnance du médecin ainsi qu'une attestation signée des parents indiquant que l'enfant est apte à prendre seul ses médicaments. D'une manière générale, il sera préférable de demander à votre médecin des prescriptions en deux prises, matin et soir.
- Pour les enfants scolarisés en maternelle : *Aucune aide à la prise de médicament ne sera proposée.*

# TARIFS ALAE / ALSH

Les tarifs en vigueur pour les accueils de loisirs sont fixés par le conseil communautaire de la Communauté de communes des coteaux du Girou.

Pour favoriser l'accueil de tous les publics, des tranches par quotient familial ont été mises en place permettant un effort fiscal similaire en fonction des revenus.

La facturation est établie une fois le mois écoulé, sur la base :

- de la présence réelle de l'enfant sur les temps ALAE du matin, midi et soir (Cf. Tarifs ALAE / ALSH) ;
- des fréquentations et des réservations sur le temps ALSH (mercredi après-midi et vacances scolaires).

La facturation de l'ALAE du soir débute comme suit :

- **Lundi, mardi, jeudi : dès la fin des TAP**
- **Vendredi dès la fin des cours**

Le forfait mensuel est appliqué dès lors qu'il est plus avantageux pour la famille sur la base des présences du mois concerné par la facturation.

## TARIFICATION ALAE- ANNEE SCOLAIRE 2021-2022

### Familles résidentes de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou

| Forfait mensuel : automatiquement appliqué si plus avantageux que facturation à la présence sur le mois concerné par la facturation | Quotient familial inférieur ou égal à 400 € | Entre 401 et 650 € | Entre 651 et 900 € | Entre 901 et 1150 €    | Entre 1151 et 1350 € | Entre 1351 et 1650 € | Entre 1651 et 2000 € | Quotient familial supérieur à 2000 € |
|---|---|--------------------|--------------------|------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|--------------------------------------|
| 1er enfant  | 8,48 €                                      | 12,32 €            | 15,00 €            | 16,81 €                | 19,29 €              | 22,86 €              | 25,01 €              | 31,20 €                              |
| 2ème enfant   | 5,30 €                                      | 8,56 €             | 11,79 €            | 14,06 €                | 16,53 €              | 19,96 €              | 22,03 €              | 27,46 €                              |
| 3ème enfant et plus   | 1,59 €                                      | 2,41 €             | 3,75 €             | 6,34 €                 | 9,92 €               | 12,73 €              | 14,29 €              | 18,72 €                              |
| Présence matin = 2,80 €   |   |                    |                    | Présence soir = 2,80 € |                      |                      |                      |                                      |

| Présence midi (L/M/J/V) et accueil du mercredi midi | Quotient familial inférieur ou égal à 400 € | Entre 401 et 650 € | Entre 651 et 900 € | Entre 901 et 1150 € | Entre 1151 et 1350 € | Entre 1351 et 1650 € | Entre 1651 et 2000 € | Quotient familial supérieur à 2000 € |
|---|---|--------------------|--------------------|---------------------|----------------------|----------------------|----------------------|--------------------------------------|
| 1er enfant  | 0,11 €                                      | 0,19 €             | 0,27 €             | 0,44 €              | 0,53 €               | 0,64 €               | 0,71 €               | 0,81 €                               |
| 2ème enfant   | 0,05 €                                      | 0,10 €             | 0,19 €             | 0,36 €              | 0,44 €               | 0,56 €               | 0,66 €               | 0,75 €                               |
| 3ème enfant et plus                                 | 0,02 €                                      | 0,06 €             | 0,11 €             | 0,20 €              | 0,27 €               | 0,40 €               | 0,48 €               | 0,57 €                               |

## TARIFICATION ALAE- ANNEE SCOLAIRE 2021-2022

### Familles non résidentes de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou

| Forfait mensuel : automatiquement appliqué si plus avantageux que facturation à la présence sur le mois concerné par la facturation | Quotient familial inférieur ou égal à 400 € | Entre 401 et 650 € | Entre 651 et 900 € | Entre 901 et 1150 €    | Entre 1151 et 1350 € | Entre 1351 et 1650 € | Entre 1651 et 2000 € | Quotient familial supérieur à 2000 € |
|---|---|--------------------|--------------------|------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|--------------------------------------|
| 1er enfant  | 11,03 €                                     | 20,05 €            | 22,83 €            | 24,97 €                | 27,23 €              | 30,37 €              | 33,94 €              | 38,68 €                              |
| 2ème enfant   | 8,82 €                                      | 18,93 €            | 21,16 €            | 23,26 €                | 26,10 €              | 29,22 €              | 32,15 €              | 36,81 €                              |
| 3ème enfant et plus   | 6,62 €                                      | 7,80 €             | 8,91 €             | 10,21 €                | 14,18 €              | 16,78 €              | 19,65 €              | 23,09 €                              |
| Présence matin = 2,90 €   |   |                    |                    | Présence soir = 2,90 € |                      |                      |                      |                                      |

| Présence midi (L/M/J/V) et accueil du mercredi midi | Quotient familial inférieur ou égal à 400 € | Entre 401 et 650 € | Entre 651 et 900 € | Entre 901 et 1150 € | Entre 1151 et 1350 € | Entre 1351 et 1650 € | Entre 1651 et 2000 € | Quotient familial supérieur à 2000 € |
|---|---|--------------------|--------------------|---------------------|----------------------|----------------------|----------------------|--------------------------------------|
| 1er enfant  | 0,33 €                                      | 0,51 €             | 0,56 €             | 0,63 €              | 0,74 €               | 0,87 €               | 1,01 €               | 1,19 €                               |
| 2ème enfant   | 0,17 €                                      | 0,28 €             | 0,39 €             | 0,45 €              | 0,56 €               | 0,67 €               | 0,79 €               | 0,92 €                               |
| 3ème enfant et plus                                 | 0,06 €                                      | 0,17 €             | 0,22 €             | 0,28 €              | 0,34 €               | 0,45 €               | 0,56 €               | 0,69 €                               |

**TARIFICATION ALSH- ANNEE SCOLAIRE 2021-2022**

**Familles résidentes de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou**

| Journée avec repas                                      | Quotient familial inférieur ou égal à 400 €        | Entre 401 et 650 €        | Entre 651 et 900 €        | Entre 901 et 1150 €        | Entre 1151 et 1350 €        | Entre 1351 et 1650 €        | Entre 1651 et 2000 €        | Quotient familial supérieur à 2000 €        |
|---|--|---------------------------|---------------------------|----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|---|
| 1er enfant  | 8,49 €   | 9,55 €                    | 10,08 €                   | 11,14 €                    | 12,47 €                     | 12,73 €                     | 13,27 €                     | 13,80 €                                     |
| 2ème enfant   | 7,43 €   | 8,49 €                    | 9,02 €                    | 10,08 €                    | 11,41 €                     | 11,67 €                     | 12,20 €                     | 12,73 €                                     |
| 3ème enfant et plus                                     | 6,90 €   | 7,96 €                    | 8,49 €                    | 9,55 €                     | 10,88 €                     | 11,14 €                     | 11,67 €                     | 12,20 €                                     |
| <b>1/2 journée (sans repas)<br/>coût du repas 2,83€</b> | <b>Quotient familial inférieur ou égal à 400 €</b> | <b>Entre 401 et 650 €</b> | <b>Entre 651 et 900 €</b> | <b>Entre 901 et 1150 €</b> | <b>Entre 1151 et 1350 €</b> | <b>Entre 1351 et 1650 €</b> | <b>Entre 1651 et 2000 €</b> | <b>Quotient familial supérieur à 2000 €</b> |
| 1er enfant  | 4,24 €   | 4,77 €                    | 5,05 €                    | 5,58 €                     | 6,23 €                      | 6,36 €                      | 6,64 €                      | 6,90 €                                      |
| 2ème enfant   | 3,71 €   | 4,24 €                    | 4,52 €                    | 5,05 €                     | 5,70 €                      | 5,83 €                      | 6,11 €                      | 6,36 €                                      |
| 3ème enfant et plus                                     | 3,46 €   | 3,99 €                    | 4,24 €                    | 4,77 €                     | 5,44 €                      | 5,58 €                      | 5,83 €                      | 6,11 €                                      |

**TARIFICATION ALSH- ANNEE SCOLAIRE 2021-2022**

**Familles non résidentes de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou**

| Journée avec repas                                      | Quotient familial inférieur ou égal à 400 €        | Entre 401 et 650 €        | Entre 651 et 900 €        | Entre 901 et 1150 €        | Entre 1151 et 1350 €        | Entre 1351 et 1650 €        | Entre 1651 et 2000 €        | Quotient familial supérieur à 2000 €        |
|---|--|---------------------------|---------------------------|----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|---|
| 1er enfant  | 14,70 €  | 16,54 €                   | 17,46 €                   | 18,00 €                    | 18,75 €                     | 19,11 €                     | 19,91 €                     | 20,70 €                                     |
| 2ème enfant   | 12,87 €  | 14,70 €                   | 15,61 €                   | 16,30 €                    | 17,15 €                     | 17,52 €                     | 18,32 €                     | 19,11 €                                     |
| 3ème enfant et plus                                     | 11,94 €  | 13,78 €                   | 14,70 €                   | 15,43 €                    | 16,30 €                     | 16,72 €                     | 17,52 €                     | 18,32 €                                     |
| <b>1/2 journée (sans repas)<br/>coût du repas 2,83€</b> | <b>Quotient familial inférieur ou égal à 400 €</b> | <b>Entre 401 et 650 €</b> | <b>Entre 651 et 900 €</b> | <b>Entre 901 et 1150 €</b> | <b>Entre 1151 et 1350 €</b> | <b>Entre 1351 et 1650 €</b> | <b>Entre 1651 et 2000 €</b> | <b>Quotient familial supérieur à 2000 €</b> |
| 1er enfant  | 7,35 €   | 8,27 €                    | 8,72 €                    | 9,00 €                     | 9,37 €                      | 9,56 €                      | 9,95 €                      | 10,35 €                                     |
| 2ème enfant   | 6,43 €   | 7,35 €                    | 7,81 €                    | 8,15 €                     | 8,57 €                      | 8,76 €                      | 9,16 €                      | 9,56 €                                      |
| 3ème enfant et plus                                     | 5,98 €   | 6,89 €                    | 7,35 €                    | 7,71 €                     | 8,15 €                      | 8,36 €                      | 8,76 €                      | 9,16 €                                      |



# L'ALAE (ACCUEIL DE LOISIRS ASSOCIÉS À L'ÉCOLE)

## LIEUX D'ACCUEIL

| COMMUNE   | ADRESSE                    | CONTACTS       |  |
|-----------|----------------------------|----------------|--|
| MONTJOIRE | Le village 31380 Montjoire | 06 41 67 10 82 | <a href="mailto:enfance-montjoire@lecgcs.org">enfance-montjoire@lecgcs.org</a> |

## HORAIRES DE FONCTIONNEMENT

| MONTJOIRE |  |        |  |                            |             |             |  |
|-----------|--|--------|--|----------------------------|-------------|-------------|--|
|           | 7h30-8h50                                | 9h-12h | 12h-13h50                                | 14H00-16H15                | 16H15-17H15 | 17H15-19H00 |  |
| Lundi     | ALAE<br><small>Passage de relais</small> | Ecole  | ALAE<br><small>Passage de relais</small> | Ecole                      | TAP/NAP     | ALAE        |  |
| Mardi     | ALAE<br><small>Passage de relais</small> | Ecole  | ALAE<br><small>Passage de relais</small> | Ecole                      | TAP/NAP     | ALAE        |  |
| Mercredi  | ALAE<br><small>Passage de relais</small> | Ecole  | ALAE de 12h à 12h30<br>Bus → ALSH        | ALSH PAULHAC jusqu'à 18h30 |             |             |  |
| Jeudi     | ALAE<br><small>Passage de relais</small> | Ecole  | ALAE<br><small>Passage de relais</small> | Ecole                      | TAP/NAP     | ALAE        |  |
| Vendredi  | ALAE<br><small>Passage de relais</small> | Ecole  | ALAE<br><small>Passage de relais</small> | Ecole                      | ALAE        |             |  |

### Le matin : à chacun son rythme

Les parents amènent leur(s) enfant(s) à l'accueil de loisirs et signalent sa présence auprès de l'animateur qui l'accueillera. L'animateur pointe la présence de l'enfant et l'oriente vers les différents espaces. Les enfants sont accueillis de 7h30 à 8h50. Les parents informent l'animateur d'événements ou spécificités à prendre en compte dans le déroulement de la journée de l'enfant.

*Nous vous demandons de respecter ces horaires. Pour des questions de responsabilité, les enfants ne sont pas accueillis avant 7 h30 même si le personnel est présent sur les lieux.*

### Le midi : une pause méridienne conviviale et respectueuse des besoins de l'enfant

Les animateurs vont chercher les enfants dans les classes et animent la pause méridienne (temps de repas, animations, sieste/temps calme pour les plus jeunes...)

*En cas de départ anticipé de l'enfant, les parents devront obligatoirement remplir et signer une décharge de responsabilité (« sortie exceptionnelle »).*

### Le soir : découvertes et expérimentations

Les parents peuvent venir chercher leur enfant :

- soit directement à la fin de l'école c'est-à-dire à 16h15 ;
- soit à la fin du TAP c'est-à-dire entre 17h15 à 17h30 précise. Attention, un enfant inscrit à un atelier spécifique (TAP ou NAP), l'est sur l'intégralité de la séance et ne pourra sauf exception être récupéré en cours d'activité ;
- L'enfant présent sur du temps ALAE sera récupéré au plus tard à 19h00.

***Nous vous demandons de respecter les horaires d'accueil. Après 19h00, les enfants ne sont plus sous notre responsabilité.***

***Tout retard doit impérativement être signalé auprès de la direction qui prendra les mesures nécessaires.***

## L'ALSH (ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT)

L'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) accueille les enfants les mercredis et vacances scolaires.

Pendant les vacances scolaires, les parents peuvent inscrire leur(s) enfant(s) sur l'ALSH de leur choix au sein de la communauté de communes des coteaux du Girou.

| COMMUNE                   | ADRESSE   | CONTACT        |  | HORAIRES     |
|---------------------------|---|----------------|--|--------------|
| GRAGNAGUE                 | 1 Impasse de la Tour - 31380 Gragnague            | 09 52 33 93 51 | <a href="mailto:enfance-gragnague@lecgcs.org">enfance-gragnague@lecgcs.org</a>   | 7h00 à 19h00 |
| LAPEYROUSE FOS-SAT        | 1 chemin de Jamebru - 31180 Lapeyrouse Fossat     | 09 50 72 98 78 | <a href="mailto:enfance-lapeyrouse@lecgcs.org">enfance-lapeyrouse@lecgcs.org</a> | 7h30 à 18h30 |
| MONTASTRUC LA CONSEILLERE | Rue René Delmas - 31380 Montastruc La Conseillère | 05 61 48 50 41 | <a href="mailto:enfance-montastruc@lecgcs.org">enfance-montastruc@lecgcs.org</a> | 7h30 à 18h45 |
| PAULHAC                   | Route de Montjoire - 31380 Paulhac                | 05 61 42 24 35 | <a href="mailto:enfance-paulhac@lecgcs.org">enfance-paulhac@lecgcs.org</a>       | 7h30 à 18h30 |
| VERFEIL                   | rue du 19 mars 1962 - 31590 Verfeil               | 05 62 79 85 01 | <a href="mailto:enfance-verfeil@lecgcs.org">enfance-verfeil@lecgcs.org</a>       | 7h00 à 19h00 |

### HORAIRES D'ACCUEIL

Les familles peuvent déposer les enfants:

- Le matin avant 9 h30
- Le midi : entre 11 h45 et 12 h15
- L'après-midi après 13 h30

Les familles peuvent venir chercher les enfants:

- Le midi avant le repas (vacances uniquement): entre 11 h45 et 12 h15
- Le midi après le repas (vacances uniquement): avant 13 h30
- Le soir : à partir de 16h30

**AFIN DE PERMETTRE UNE BONNE INTÉGRATION DES ENFANTS SUR LES ACTIVITÉS, LES PARENTS SONT PRIÉS DE RESPECTER LES HORAIRES D'ACCUEIL INDIQUÉS CI-DESSUS.**

## TRANSPORT DES MERCREDIS SCOLAIRES

Un ramassage organisé par la Communauté de communes des coteaux du Girou et délégué au prestataire assure le transport en bus de votre enfant vers l'ALSH de rattachement.

| Lieu de scolarisation                                  | ALSH de rattachement      | <p><b>L'INSCRIPTION DE VOTRE ENFANT À L'ALSH EST IMPÉRATIVE POUR PERMETTRE L'ACHEMINEMENT DE VOTRE ENFANT VERS L'ALSH DE RATTACHEMENT.</b></p> |
|--|---------------------------|--|
| Gragnague<br>Garidech                                  | Gragnague                 |  |
| Bazus/Villariès<br>Lapeyrouse-Fossat                   | Lapeyrouse-Fossat         |  |
| Montastruc-la-Conseillère<br>Montpitol<br>Roquesérière | Montastruc-la-Conseillère |  |
| Montjoire<br>Paulhac                                   | Paulhac                   |  |
| Gauré<br>Lavalette<br>Verfeil                          | Verfeil                   |  |

### L'accueil du mercredi 11h30-18h45

**Un temps de relâche dans la semaine, propice aux rencontres et à la découverte de son environnement**

Cinq ALSH sont implantés sur la C3G à Lapeyrouse-Fossat, Gragnague, Montastruc-la-Conseillère, Paulhac et Verfeil.

**Des activités au choix de l'enfant**, qui peut également jouer de manière autonome avec ses amis ;

Les équipes d'encadrement proposent des activités variées, donnant la possibilité aux enfants de pratiquer un **loisir sportif, artistique / manuel, de motricité ou d'expression** ;

Un **relais avec les associations locales** est assuré afin que les enfants puissent pratiquer leurs activités extra scolaires ;

# L'ALSH (ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT)

## INSCRIPTIONS ET RÉSERVATIONS

### **Les mercredis hors vacances scolaires**

Les réservations se font via l'extranet LEC Gestion à l'adresse suivante : <https://www.lecgs-gestion.org/> et ce **jusqu'au dimanche minuit** précédant le mercredi concerné.

Pour les parents n'ayant pas accès à internet, un formulaire de réservation papier doit être demandé à l'Accueil de Loisirs.

Au-delà du lundi matin 10 h, aucune inscription ne sera validée.

### **Concernant les vacances**

Les réservations des vacances se font via l'extranet LEC Gestion à l'adresse suivante : <https://www.lecgs-gestion.org/>

Un mois avant chaque période de vacances, une plaquette présentant le programme des animations, les dates des sorties et de séjour est envoyée par courriel aux familles. Cette plaquette est également disponible à l'ALAE, en Mairie, dans votre espace personnel (Onglet imprimés), sur le site de la Communauté de Communes.

La période de réservation se déroule sur 3 semaines, les dates de début et de fin de réservations étant précisées sur la plaquette

*Attention : Les enfants résidant hors communauté de Communes des Coteaux du Girou n'étant pas prioritaires, les demandes de réservations ne seront validées qu'après la clôture des inscriptions et sous condition de places encore disponibles.*

### **Concernant les séjours et les stages**

Des séjours, mini-camps de vacances, journées découvertes et stages culturels et sportifs sont annoncés aux familles à partir des plaquettes envoyées par courriel.

Les préinscriptions sont enregistrées par le directeur de l'Accueil de Loisirs. Une fois ces préinscriptions validées par la coordination, un dossier de présentation de l'activité est adressé aux familles par courriel.

L'inscription définitive de l'enfant est subordonnée au versement d'un acompte s'élevant approximativement à 30% du montant total de la prestation. Le solde devra être versé au plus tard avant le démarrage de cette dernière.

En cas d'annulation de la participation de l'enfant, l'acompte sera conservé.

A défaut de règlement dans les délais impartis, la famille sera contactée par nos services afin de valider ou d'annuler l'inscription de l'enfant.

### **Concernant les sorties**

L'inscription aux sorties s'effectue en même temps que la réservation des périodes d'accueil, soit via l'extranet LEC Gestion soit directement auprès du directeur de la structure. Via l'extranet, une fois la demande de réservation journée faite, il vous est nécessaire de cocher la tranche horaire colorée en bleue du jour de la sortie et de cocher le nom de votre enfant. La demande d'inscription à la sortie sera alors conjointe à la demande de réservation de la journée.

**Seuls les enfants inscrits au moins 3 jours pendant la semaine de vacances peuvent participer aux sorties (les autres enfants seront en liste d'attente).**

Les inscriptions aux sorties se font sur l'extranet LEC gestion.

Durant les périodes de vacances scolaires sont proposés en plus de l'accueil au quotidien du lundi au vendredi :

- **Des sorties et rencontres inter centres** : A chaque période de vacances des sorties culturelles, des ateliers avec des intervenants et des rencontres intercentres viennent étoffer les programmations des ALSH .
- **Des stages multi activités** : cette offre vise à proposer à un groupe de 24 enfants, encadrés par deux animateurs, la découverte de sports sans compétition en développant la notion de plaisir, de coopération et de coopération durant 5 jours sans hébergement
- **Des journées découvertes** : cette offre vise à proposer de nouvelles activités en dehors des ALSH pour un petit groupe.
- **Deux séjours** de 5 jours, 4 nuits, sont proposés aux vacances d'hiver et de juillet pour les enfants âgés de 7 à 11 ans ;
- **Les mini camps** : à l'attention des enfants âgés de 4 à 12 ans, ces mini séjours se déroulent sur deux à cinq jours sur le territoire de la C3G. Un travail sur le développement durable est réalisé : camp sous toile, douche solaire, toilettes sèches, connaissance de l'environnement, respect de la nature, travail avec les producteurs locaux, activités autour du cheval et de la vie collective dans la nature...

## L'ALSH (ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT)

### MODIFICATION ET ANNULATION DES RÉSERVATIONS

**Toute modification est à signaler par écrit ou par courriel.**

Toute inscription supplémentaire ne sera prise en compte que sous réserve de places disponibles.

*Les demandes d'annulation ou de réservation par téléphone ou à l'oral ne seront pas prises en compte.*

### **Concernant les mercredis**

Toute modification d'inscription ou annulation doit être signalée au moins 48 h à l'avance au responsable de l'accueil, soit au plus tard le dimanche avant minuit dans votre espace personnel LEC gestion, soit lundi 10 heures auprès de la structure.

*Toute modification ou annulation non signalée dans les délais (date et heure du mail faisant foi) entraînera la facturation de la prestation réservée, sauf sur présentation d'un certificat médical.*

### **Les vacances et sorties**

Toute modification ou annulation d'inscription doit être effectuée **au plus tard deux semaines avant le premier jour des vacances scolaires.**

*Passé ce délai de 15 jours, toute absence non justifiée sera facturée, sauf sur présentation d'un certificat médical de l'enfant*



## COMPORTEMENT ET RÈGLES DE VIE

Afin de garantir une vie collective sereine et dans le respect de tous, les enfants sont tenus de respecter les règles de vie et le cadre de fonctionnement élaborés par l'équipe d'animation :

- Respect des personnes, enfants et adultes ;
- Interdiction de se battre, de proférer des insultes ;
- Respect du matériel et des locaux ;
- Interdiction de toute forme de discrimination ou de sectarisme ;

Il est recommandé aux enfants de ne pas apporter de jouets ou objets de valeurs sur les Accueils de Loisirs. Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, de détérioration ou de vol de tout objet qui serait apporté par un enfant.

*Nous vous recommandons de marquer les vêtements de vos enfants.  
Chaque année, les vêtements non récupérés seront donnés à des associations caritatives.*

## DÉPLACEMENTS ET SORTIES DES ENFANTS

Dans le cadre de leurs activités, les Accueils de Loisirs sont amenés à organiser des sorties à l'extérieur de la structure. Les parents acceptent que leur enfant participe à ces activités qui peuvent se dérouler sur des équipements municipaux ou extérieurs à la commune.



Les enfants y seront conduits par un ou des membres de l'équipe d'encadrement à pied ou en bus.

Dans toutes formes de déplacements, des règles élémentaires de sécurité et de prudence sont respectées. La direction de la structure est responsable du choix du transporteur et elle exige et vérifie que ce dernier assume ses responsabilités et se conforme aux règlements en vigueur relatifs aux véhicules de transport en commun.

# PAIEMENT ET FACTURATION

## **Facturation**

La facturation est établie une fois le mois écoulé, sur la base :

- de la présence réelle de l'enfant sur les temps ALAE du matin, midi et soir (Cf. Tarifs ALAE / ALSH) ;
- des fréquentations et des réservations sur le temps ALSH (mercredi après-midi et vacances scolaires).

La grille des tarifs est appliquée en fonction du quotient familial fourni par les parents dans le dossier d'inscription de l'année N. Pour chaque famille, le quotient familial sera réactualisé par notre service comptabilité en janvier de l'année N+1.

*En l'absence, en début d'année, des documents nous permettant de déterminer le Quotient Familial (Cf. article 4), le tarif maximum sera automatiquement appliqué.*

Ces factures, selon le choix indiqué sur le dossier d'inscription, sont fournies soit via les cartables sous format papier soit disponibles dans votre espace personnel via l'extranet LEC Gestion.

## **Paiement**

Le règlement des prestations s'effectue à l'ordre de **LEC Grand Sud**, par chèque, par espèces, chèques vacances ou chèques emploi service prépayés, papier ou e-CESU.

L'extranet LEC gestion permet également le paiement en ligne par Carte Bleue dès lors que le montant dû est supérieur à 15€.

*les paiements en espèces, chèque ANCV et chèque emploi service prépayés, doivent se faire exclusivement auprès de l'équipe de direction de l'Accueil de Loisirs fréquenté par votre (vos) enfant(s), en main propre et contre reçu.*

*Les paiements déposés dans les boîtes aux lettres ou remis à un animateur ne pourront faire l'objet d'aucune réclamation. Les problèmes de transmission de ces modes de paiement ne seront traités que sur présentation d'un reçu.*

## **Aides :**

Pour les vacances scolaires uniquement, la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute Garonne accorde une aide

- de 3 à 5€/journée de présence. Concernant les séjours de plus de 3 nuits, cette aide est de 10 à 18 €/journée.

*Cette réduction est appliquée à condition de fournir à la direction de la structure l'attestation de quotient familial de la CAF à jour.*

Certains comités d'entreprise ou d'établissement participent également aux frais de garde des enfants (renseignez-vous auprès de votre employeur).

A la demande de la famille, en cas de difficultés financières ponctuelles, le service social de votre commune peut instruire un dossier d'aide exceptionnelle.

## **Impayés**

Un état des comptes familles est réalisé chaque trimestre. En cas de non paiement et en dehors de toute éventuelle solution amiable validée lors d'une rencontre avec le directeur de structure et/ou l'assistante comptable l'article 10 du contrat d'inscription sera appliqué et la procédure de relance sera engagée, à savoir : un premier courrier de relance amiable. Au bout d'un mois à 6 semaines, un second courrier de relance en recommandé avec accusé de réception est envoyé. Enfin si ces courriers restent sans effet, une mise en demeure avec intervention d'une société de recouvrement est engagée.

## **SANCTIONS**

Comme stipulé à l'article 16 du contrat d'inscription, le non respect du règlement intérieur pourra donner lieu, en fonction de la gravité des faits et/ ou de leur répétitivité, à une sanction graduée allant de l'avertissement à l'exclusion définitive.

En cas de sanction d'exclusion un avertissement écrit sera adressé à la famille et un rendez vous sera proposé afin de lui donner la possibilité de présenter ses observations. Suite à cet avertissement si les faits reprochés persistent, l'interdiction d'accès temporaire ou définitive aux accueils de loisirs sera notifiée aux parents.



**ANNUAIRE ALAE / ALSH LE&C Grand Sud**  
**Communauté de communes des coteaux du Girou**

|   |  |  |  |
|---|--|--|--|
| <p align="center"><b>Accueils de Loisirs Associés<br/>aux Écoles<br/>(ALAE)</b></p> <p>Accueil des enfants scolarisés en école primaire sur les temps périscolaires (matin, midi, soir)</p> | Bazus - Villariès                        | 06 58 84 15 09   | <a href="mailto:enfance-bazus.villaries@lecgs.org">enfance-bazus.villaries@lecgs.org</a>               |
|   | Garidech                                 | 07 70 18 96 82   | <a href="mailto:enfance-garidech@lecgs.org">enfance-garidech@lecgs.org</a>                             |
|   | Gauré - Lavalette                        | 06 50 68 35 82   | <a href="mailto:enfance-gaure.lavalette@lecgs.org">enfance-gaure.lavalette@lecgs.org</a>               |
|   | Gagnague                                 | 09 52 33 93 51   | <a href="mailto:enfance-gagnague@lecgs.org">enfance-gagnague@lecgs.org</a>                             |
|   | Lapeyrouse-Fossat                        | 09 50 72 98 78   | <a href="mailto:enfance-lapeyrouse@lecgs.org">enfance-lapeyrouse@lecgs.org</a>                         |
|   | Montastruc-la-Conseillère<br>Maternelle  | 05 61 48 50 41   | <a href="mailto:enfance-montastruc@lecgs.org">enfance-montastruc@lecgs.org</a>                         |
|   | Montastruc-la-Conseillère<br>Élémentaire | 05 61 78 21 18   | <a href="mailto:elementaire-montastruc@lecgs.org">elementaire-montastruc@lecgs.org</a>                 |
|   | Montjoire                                | 06 41 67 10 82   | <a href="mailto:enfance-montjoire@lecgs.org">enfance-montjoire@lecgs.org</a>                           |
|   | Paulhac                                  | 05 61 42 24 35   | <a href="mailto:enfance-paulhac@lecgs.org">enfance-paulhac@lecgs.org</a>                               |
|   | Roquesérière - Montpitol                 | 05 61 48 76 58   | <a href="mailto:enfance-roqueseriere.montpitol@lecgs.org">enfance-roqueseriere.montpitol@lecgs.org</a> |
| Verfeil   | 05 62 79 85 01                           | <a href="mailto:enfance-verfeil@lecgs.org">enfance-verfeil@lecgs.org</a> |  |
| <p align="center"><b>Accueils de Loisirs Sans<br/>Hébergement<br/>(ALSH)</b></p> <p>Accueil des enfants les mercredis et les vacances scolaires</p>   | Gagnague                                 | 09 52 33 93 51   | <a href="mailto:enfance-gagnague@lecgs.org">enfance-gagnague@lecgs.org</a>                             |
|   | Lapeyrouse-Fossat                        | 09 50 72 98 78   | <a href="mailto:enfance-lapeyrouse@lecgs.org">enfance-lapeyrouse@lecgs.org</a>                         |
|   | Montastruc-la-Conseillère                | 05 61 48 50 41   | <a href="mailto:enfance-montastruc@lecgs.org">enfance-montastruc@lecgs.org</a>                         |
|   | Paulhac                                  | 05 61 42 24 35   | <a href="mailto:enfance-paulhac@lecgs.org">enfance-paulhac@lecgs.org</a>                               |
|   | Verfeil                                  | 05 62 79 85 01   | <a href="mailto:enfance-verfeil@lecgs.org">enfance-verfeil@lecgs.org</a>                               |

## Informations pratiques


### Dans mon sac j'ai ...

- Mon doudou
- Ma casquette
- Une gourde
- Mon goûter



Mes vêtements sont marqués à mon nom et prénom

### Les numéros utiles :

- 
- ALAE de Montjoire : 06 41 67 10 82
  - Coordination LE&C GS ALAE / ALSH : 05 61 35 08 27
  - École primaire : 09 61 41 07 25
  - Mairie de Montjoire : 05 61 84 98 08
  - Collège Adrienne BOLLAND de Bessières : 05 61 11 16 70

- **Relais d'Assistants Maternels (RAM)** de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou est un service intercommunal gratuit. Ce n'est ni un lieu d'accueil, ni un employeur d'assistants maternels ou gardes à domicile. C'est un lieu d'information, d'accompagnement, d'échanges professionnels, d'animation et d'écoute. 05 62 79 26 87 [ram@coteauxdugirou.fr](mailto:ram@coteauxdugirou.fr)
- [www.parents31.fr](http://www.parents31.fr) : portail d'information et d'accompagnement des parents de la Haute Garonne : actualités, carte interactive, agenda, informations, ressources
- **Espaces écoute parents** : L'Union 05 61 12 04 61 : un espace d'écoute, de dialogue et de soutien pour tous les parents. Rendez-vous gratuits assurés par des psychologues
- Questions dans la famille, accueil, consultations psychologiques et médiation : **École des Parents et des Éducateurs** : 05 61 52 22 52
- **La médiation familiale** : accompagner les familles, trouver des solutions et des accords mutuels en cas de : séparation, divorce, conflit, crise, ... : Centre Communal d'Action Sociale d'Aucamville 3 rue des Écoles 05 34 27 03 58 : séances d'information gratuites
- **Maison Départementale des Adolescents** : accueil, écoute, information, évaluation, soutien, orientation, selon vos besoins. 16 rue Riquet, Toulouse 05 34 46 37 64 [www.haute-garonne.fr](http://www.haute-garonne.fr)
- **Espace Écoute Jeunes** : obtenir des informations, réfléchir à des choix, aborder des questions personnelles. Consultations psychologiques gratuites ; Accueil téléphonique 05 62 26 78 79